Le ministère de la Transition écologique publie la nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité 2030



La Première ministre Élisabeth Borne a présenté, le 27 novembre 2023, la version finale de la stratégie nationale biodiversité. Quarante mesures qui constituent la nouvelle feuille de route de la France pour sauvegarder la nature et préserver le vivant.

La stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) traduit l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique. Elle concerne les années 2022 à 2030 et succède à deux premières stratégies qui ont couvert respectivement les périodes 2004-2010 et 2011-2020. Elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.

Le premier volet de la stratégie nationale biodiversité 2030 pré-COP 15

Le premier volet de la stratégie nationale biodiversité 2030 pré-COP 15 est le fruit de 18 mois de concertations conduites en 2021 avec l'ensemble des parties prenantes : territoires de métropole et d'outre-mer, scientifiques, associations, instances consultatives, services et opérateurs de l'État. Une consultation du public a également recueilli plus de 4 000 contributions.

La stratégie s'appuie sur trois principes :

- la sobriété dans l'usage des ressources naturelles ;
- la cohérence des actions, que ce soit au niveau des politiques publiques et des partenariats avec le secteur privé ou à celui des échelles d'intervention, qui peuvent être locales, nationales ou internationales ;
- l'opérationnalité, pour entraîner par des actions concrètes, les changements nécessaires à la transition écologique.

Trois premiers axes visent à :

- protéger et restaurer la nature, les écosystèmes et les espèces, lutter contre les espèces exotiques envahissantes, déployer des aires protégées sur 30 % de notre territoire incluant 10 % de protection forte ;
- utiliser de façon durable et équitable les ressources naturelles et les services écosystémiques : accompagner la transition écologique des activités humaines pour réduire les pollutions ainsi que l'artificialisation des sols, promouvoir les solutions fondées sur la nature, développer les modes de production et de consommation respectueux de l'environnement ;
- sensibiliser, former et mobiliser la société dans son ensemble : les citoyens, notamment les jeunes, les entreprises et le secteur public.

La stratégie disposera d'une gouvernance interministérielle à même de mobiliser toutes les politiques publiques. Elle sera dotée de cibles et d'indicateurs qui permettront de suivre sa mise en œuvre et d'identifier les inflexions à y apporter.
Elle disposera d'un volet financier, dont les contours seront précisés par une mission d'inspection conduite en 2022.

Liens utiles
Accéder au site Biodiversité.gouv.fr